

# Programme de l'Équipe du Québec 2021-2022

Programme OR avec encadrement – Athlètes en classes olympiques de 18 ans et plus.  
Suivant un programme or avec le niveau de développement et de performance approprié.



## **Programme OR (avec encadrement)**

Programme annuel pour les athlètes en classes olympiques de 18 ans et plus.

**Durée du programme:** 1 novembre 2021 au 31 octobre 2022.

**Frais d'adhésion (taxables):** Athlètes du Québec : 8000 \$

## **Paiements:**

1 seul versement ou 3 versements (50% au 1er novembre 2021, 25% au 1er février et 25% au 1er avril 2022). Des chèques postdatés ou un numéro de carte de crédit devront être fournis à l'inscription pour les paiements différés.  
**L'inscription sera validée uniquement lorsque ces informations seront fournies.**

## **Inclus dans le programme OR (avec encadrement):**

- Frais liés à l'encadrement et dépenses d'entraîneur dans le cadre du programme de l'athlète pour 20 jours d'entraînement (ou programme de club<sup>2</sup>).
- Admissibilité à du soutien financier (remboursement de dépenses) lorsque les objectifs de performance identifiés par Voile Québec et Voile Canada sont atteints.
- Programme annuel soumis aux entraîneurs de Voile Canada pour approbation et recommandation.
- Transport de bateaux pour la saison hivernale.
- Admissibilité au processus de sélection des équipes de Voile Canada.
- Admissibilité à l'identification de l'athlète par la fédération auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).
- Uniforme de l'Équipe du Québec
- Assurance responsabilité civile en compétition (athlètes Élite et relève).
- Test de fitness (x2).
- Lettres de motivation d'absence, de déplacements et de candidatures requises par les programmes scolaires.
- Intégration aux programmes de partenariat médico-sportif.
- Inscription au camp de sélection de l'Escadron Jr de Voile Canada 2021 (Canadian Sailing Youth Squad Trials Camp).<sup>2</sup>

## **Obligations:**

- Suivre un plan annuel qui respecte les critères d'identification, le niveau minimum d'activité et les lignes directrices du modèle de développement de l'athlète.
- Soumettre son plan annuel, ses rapports d'activité et son budget lorsque prescrit.
- Respecter le code d'éthique des athlètes de l'équipe du Québec.
- Respecter les règles de l'Équipe du Québec en ce qui a trait au port de l'uniforme de l'Équipe du Qc.
- Suivre le code vestimentaire de l'Équipe du Québec

## **Non inclus:**

- Frais d'inscription de l'athlète aux régates.
- Dépenses liées aux déplacements de l'athlète.
- Transport de bateaux supplémentaire pour la saison estivale.
- Inscription aux activités de Voile Canada excepté au CSYS trials.
- Frais d'inscription et dépenses liés à l'encadrement pour des activités qui sortent du cadre du programme approuvé pour l'athlète.
- Frais médico-sportifs supplémentaires.

1) Il est possible de choisir des clubs différents pour le programme pendant les périodes scolaires (mai - juin et sept - oct) et la période d'été (juillet-août).

2) Pour être admissible, le programme doit être approuvé par la FVQ, répondre aux critères minimums d'activité prescrits pour les athlètes visés, être offert par un club affilié et un entraîneur certifié.

3) Seules les activités qui auront au préalable été entérinées par les entraîneurs de l'Équipe du Québec et la FVQ seront considérées incluses au programme de l'athlète.

4) Selon les événements adaptés à la classe et au niveau de développement de l'athlète. Déterminé par les entraîneurs de l'Équipe du Québec et de l'Équipe canadienne.

5) Sur invitation de l'entraîneur-chef ou du directeur haute performance de Voile Canada seulement.

# Programme de l'Équipe du Québec 2021-2022



Programme OR sans encadrement – Athlètes en classes olympiques de 18 ans et plus, suivant un programme d'entraînement or avec le niveau de développement et de performance approprié.

## **Programme OR (sans encadrement)**

Programme annuel pour les athlètes en classes olympiques de 18 ans et plus.

## **Durée du programme:**

1 novembre 2021 au 31 octobre 2022

## **Frais d'adhésion (taxables):**

Athlètes du Québec : 500 \$

## **Paielements:**

1 seul versement au 1er novembre 2021.

## **Inclus dans le programme OR (sans encadrement):**

- Admissibilité à du soutien financier (remboursement de dépenses) lorsque les objectifs de performance identifiés par Voile Québec et Voile Canada sont atteints.
- Programme annuel soumis aux entraîneurs de Voile Canada pour approbation et recommandation.
- Admissibilité au processus de sélection des équipes de Voile Canada.
- Admissibilité à l'identification de l'athlète par la fédération auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).
- Uniforme de l'Équipe du Québec
- Assurance responsabilité civile en compétition (athlètes Élite et relève).
- Test de fitness (x2).
- Lettres de motivation d'absence, de déplacements et de candidatures requises par les programmes scolaires.
- Intégration aux programmes de partenariat médico-sportif

## **Obligations:**

- Suivre un plan annuel qui respecte les critères d'identification, le niveau minimum d'activité et les lignes directrices du modèle de développement de l'athlète.
- Soumettre son plan annuel, ses rapports d'activité et son budget lorsque prescrit.
- Respecter le code d'éthique des athlètes de l'équipe du Québec.
- Respecter les règles de l'Équipe du Québec en ce qui a trait au port de l'uniforme de l'Équipe du Québec.

## **Non inclus:**

- Frais d'inscription de l'athlète aux régates.
- Frais d'encadrement (coaching) et de dépenses d'entraîneur.
- Dépenses liées aux déplacements de l'athlète.
- Transport de bateaux.
- Frais d'inscription et dépenses liés à l'encadrement pour des activités qui sortent du cadre du programme approuvé pour l'athlète.
- Inscription aux activités de Voile Canada.
- Frais médico-sportifs supplémentaires.

1) Il est possible de choisir des clubs différents pour le programme pendant les périodes scolaires (mai - juin et sept - oct) et la période d'été (juillet-août).

2) Pour être admissible, le programme doit être approuvé par la FVQ, répondre aux critères minimums d'activité prescrits pour les athlètes visés, être offert par un club affilié et un entraîneur certifié.

3) Seules les activités qui auront au préalable été entérinées par les entraîneurs de l'Équipe du Québec et la FVQ seront considérées incluses au programme de l'athlète.

4) Selon les événements adaptés à la classe et au niveau de développement de l'athlète. Déterminé par les entraîneurs de l'Équipe du Québec et de l'Équipe canadienne.

5) Sur invitation de l'entraîneur-chef ou du directeur haute performance de Voile Canada seulement.

Programme de l'Équipe du Québec 2021-2022  
 Comparatif programme OR (avec ou sans encadrement)  
 – Athlètes en classes olympiques de 18 ans et plus



Programme Or	Avec encadrement	Sans encadrement
Coût	8000 \$	500 \$
Frais liés à l'encadrement dans le cadre du programme de l'athlète pour 20 jours d'entraînement (ou programme de club <sup>2</sup> ).	Inclus***	Pas inclus
Inscription au camp de sélection de CSYS*.	Inclus	Pas inclus
Frais liés aux dépenses d'entraîneur dans le cadre de l'encadrement prévus (20 jours) (ou programme de club <sup>2</sup> ).	Inclus	Pas inclus
Admissibilité de l'identification de l'athlète auprès du ministère (MEES)**.	Inclus	Inclus
Admissibilité au processus d'identification par Voile Canada.	Inclus	Inclus
Uniforme.	Inclus	Inclus
Inclus	Inclus	Pas inclus
Assurance responsabilité civile en compétition (athlètes Élite et Relève).	Inclus	Inclus
Lettres demandées par les écoles et programmes scolaires.	Inclus	Inclus
Test de fitness (x2).	Inclus	Inclus
Camp de printemps et d'automne de la FVQ.	Inclus	Pas inclus
Admissibilité aux services connexes offerts aux athlètes identifiés (frais applicable).	Inclus	Inclus
Admissibilité à du soutien financier de la FVQ et Voile Canada, si les objectifs de performance identifiés sont atteints.	Inclus	Inclus
Intégration aux programmes de partenariat médico-sportif.	Inclus	Inclus

\* CSYS (Canadian Sailing Youth Squadron) = Équipe Canadienne Junior

\*\* MEES = Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

\*\*\* Dans le cas où le nombre de jours d'encadrement ne pourrait être respecté en raison de la COVID-19, un ajustement du prix sera fait en prorata sur 7500\$